



**Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 29 mars 2023 à 18h  
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en  
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : **24**

Date de la convocation :  
**23 mars 2023**

**Délibération n° DCM23-03-29P9**

**Administration générale – Poursuite des travaux de  
confortations et de restauration du Château féodal  
des Guilhem**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjointes,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Pas-sieux et Mme Claudine Soulairac, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Michelle Guibal, Mme Catherine Klein, M. Stéphane Garcia, M. Patrick Javourey, Mme Paquita Mé-diani, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz, Laurent Dô et M. Michel Vullierme

Procurations :

Mme Michelle Guibal à Mme Véronique Delorme

Mme Catherine Klein, à Mme Elisabeth Blanquet

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

M. Laurent Dô à M. Michaël Deltour

M. Michel Vullierme à Mme Claudine Soulairac

*Rapporteur : M. Jean-luc Barral*

La commune de Clermont l'Hérault s'est engagée dans la valorisation de son patrimoine naturel, urbain et historique, perçu comme vecteur de lien social et de développement touristique.

Le château des Guilhem fait référence dans l'histoire de la Ville et constitue un élément emblématique du patrimoine architectural et historique de la Commune.

Depuis mars 2022, le château des Guilhem est ouvert au public suite à des travaux ayant permis la sécurisation d'une partie des murs d'enceinte et du donjon mais également du cheminement des visiteurs.

Il est envisagé de poursuivre les opérations de confortations et de conservation des élévations par la cristallisation d'une nouvelle section des remparts et de l'intérieur du donjon, pour un cout évalué à 88 333 € HT soit 106 000 € TTC.

La faisabilité financière de l'opération est étroitement liée au niveau de subventions qui pourra être atteint.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération de confortation et de restauration d'une section des remparts et du donjon du château féodal des Guilhem dont le cout est évalué à 88 333 € HT soit 106 000 € TTC,
- de dire que les subventions les plus larges possible seront recherchées pour la réalisation de ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération, notamment les demandes de subventions correspondantes.

Le Conseil Municipal sera à nouveau saisi du devenir de cette opération au vu des subventions qui auront pu être obtenues.

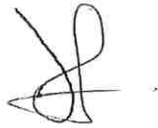
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération de confortation et de restauration d'une section des remparts et du donjon du château féodal des Guilhem dont le cout est évalué à 88 333 € HT soit 106 000 € TTC,

DIT que les subventions les plus larges possible seront recherchées pour la réalisation de ce projet,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération, notamment les demandes de subventions correspondantes.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE

